### PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE ANDRE CITROEN DU 8 NOVEMBRE 2021

Le 8 novembre 2021 à 18 heures s'est réuni le Conseil d'administration du Collège André Citroën sous la direction de Madame METENIER, Principale du collège.

Le Conseil d'administration compte vingt-trois titulaires votants et, en sa première séance de l'année, quatre parents suppléants. Mme FONTRIER, parent d'élèves élue FCPE, se propose en qualité de secrétaire de séance.

PARTICIPANTS: 23 votants

Membres de droit : Mme METENIER - M. MALMAUVAIS - M. PHILIPPE

Représentants des personnels enseignants et d'éducation : M. BANNWARTH - Mme HUET

- M. DUPONT - M. BLOT - Mme VIDAL - M. MAHTOUT - Mme CANEPA

Représentants des personnels ATOS : M. FERREIRA - Mme BONTULOVIC - M. ABOU

ROBA

Elèves: Mme ROBIN – M. PEREIRINHA – Mme GRANIER

Parents d'élèves FCPE-Citroën : M. LEZINSKA - Mme FONTRIER - MME LASSIETTE - M.

BRASSAC - Mme ROBIN - MME CRANCE - Mme TOUX - Mme LIVET

Parents d'élèves UPé15 Citroën : Mme GAILLOT - Mme BAMPOKY - Mme HOURON

Sont excusés les élus de la mairie du 15<sup>ème</sup>, membres du conseil d'administration, en raison de la tenue du conseil d'arrondissement.

La séance commence par un tour de table.

L'ordre du jour de la séance est adopté à l'unanimité des votants, soit 23 participants.

#### Installation des commissions, annexe 1, soumise au vote

<u>Délibération n°1</u>: La liste des membres des instances de décision du collège (conseil d'administration, commission permanente, conseil de discipline, commission hygiène et sécurité, commission éducative, Commission d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC), mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Cf. liste jointe au PV de séance.

Votants : 23 Pour : 23	Contre: 00	Abstention: 00
------------------------	------------	----------------

## • Procès-verbal du conseil d'administration du 5 juillet 2021, annexe 2, soumis au vote

<u>Délibération n°2</u>: Le procès-verbal du Conseil du 5 juillet 2021 est adopté à la majorité, après quelques précisions demandées par les parents d'élèves FCPE.

	Votants : 23	Pour: 21	Contre : 00	Abstention : 2	
--	--------------	----------	-------------	----------------	--

ţ

Les parents d'élèves FCPE demandent la mise en ligne des procès-verbaux du conseil d'administration, une fois qu'ils sont adoptés en séance, ainsi que la communication aux parents du projet d'établissement du collège, sur Paris Classe Numérique (PCN).

# Modification du règlement intérieur du conseil d'administration, annexe pour vote

L'article 4.1 – « Les horaires des cours » est complété, comme suit : « les élèves se rangent directement devant la salle de classe lors de l'entrée au collège à 8h00 ».

Afin de l'adapter à la pratique – auparavant les élèves se rangeaient dans la cour, désormais c'est devant les salles de classe –, il est proposé de modifier le règlement intérieur. Il sera envoyé aux familles sur PCN et sera actualisé dans les carnets de liaison pour la prochaine rentrée scolaire 2022-2023.

Délibération n°3 : La modification du règlement intérieur du collège est adoptée à l'unanimité.

Votants: 23 Pour: 23 Co	re: 00 Abstention: 00
-------------------------	-----------------------

# • Convention avec le lycée Erik Satie, cordées de la réussite, annexes 4 et suivantes, pour vote

Mme METENIER expose l'objet de la convention : dans le cadre du dispositif des Cordées de la réussite, le lycée Erik Satie propose la découverte d'un secteur tertiaire non traditionnel (professions immobilières), à destination des élèves de 4ème. Cette proposition relève du parcours Avenir du collège, avec l'ouverture sur un secteur économique, qui sans préjuger du choix d'orientation des élèves qui seraient intéressés, leur permettrait de se positionner dès la 4ème avec la possibilité de poursuivre dans cette filière en 3ème puis au lycée. Le lycée Satie a lancé un appel à candidature auprès des collèges, auquel le collège Citroën a répondu positivement, même s'il est vrai que les modalités de mise en œuvre ne sont pas précisées à ce jour.

La question en termes de stratégie à adopter est posée, de savoir si la convention doit être signée à ce stade, sans plus de précision, montrant ainsi un signe d'ouverture au partenaire, ou s'il est préférable de revenir vers ce dernier pour plus de précisions. En outre, dans la mesure où le lycée Erik Satie dispose de plusieurs "parcours pro" dans le tertiaire, dont l'immobilier, pourquoi n'est-il pas-envisagé un partenariat plus large, valorisant tous ces différents parcours ?

À la question des parents FCPE de savoir si le collège prévoit, dans le cadre du parcours Avenir, des actions similaires avec d'autres lycées ou établissements d'enseignement supérieur, de manière à proposer la découverte d'autres filières aux élèves, Mme METENIER répond que ce sont les établissements qui sollicitent les collèges mais qu'elle n'est pas opposée à l'idée de diversifier les partenariats, avec plusieurs lycées, dans des spécialités différentes.

Les parents d'élèves UPé15 jugent rassurante la signature d'une convention, d'un point de vue juridique et administratif.

La question de savoir qui sera le référent de la Cordée au sein du collège est posée par M. BANNWARTH qui est déjà référent d'une autre cordée. Il est précisé que le référent de la cordée Satie sera M. MALMAUVAIS, Principal adjoint, en charge du niveau des 4 èmes.

Les parents FCPE trouvent que la proposition est intéressante mais qu'elle manque de précisions et de cohérence au sein du parcours Avenir du collège dans la mesure où seul le parcours « immobilier » est proposé aux élèves alors que l'offre professionnelle peut être beaucoup plus large.

<u>Délibération n°4</u> : La convention avec le lycée Erik Satie est adoptée à la majorité.

otants : 23 Pour : 18 Contre : 00 Absten	tion : 5
--	----------

### Vidéosurveillance, pour information

Une intervention des représentants de la mairie du 15<sup>ème</sup> était prévue, afin d'exposer la situation des établissements qui utilisent aujourd'hui la vidéosurveillance.

En l'absence de ces représentants, une discussion est néanmoins engagée sur l'opportunité de positionner une caméra à l'intérieur du collège plutôt que dans l'espace public.

Mme HUET pose la question du visionnage et de l'archivage des images. Mme METENIER précise que les images arrivent à la loge et sont uniquement conservées quelques jours, et que les seules personnes habilitées à les visionner sont les membres de la direction du collège.

Elle fait ensuite un point sur la sécurité, informant le conseil de l'intrusion récente d'individus par les grilles de la résidence attenante au collège ainsi que de 2 tentatives en pleine nuit. L'alarme s'est systématiquement déclenchée faisant fuir les intrus mais dans l'un des cas, il y a présomption de complicité en interne.

La Mission de Prévention et de Communication (MPC) du commissariat du 15ème qui a examiné la configuration du bâtiment a émis plusieurs préconisations : sécuriser l'entrée du gymnase par l'installation d'une alarme et d'une caméra sur la rue, sécuriser les grilles, installer des barreaux dans la salle des professeurs. Mme METENIER a saisi la Direction des Affaires SCOlaires (DASCO) à trois reprises et, sans réponse à ce jour, envisage de faire appel aux associations de parents d'élèves si nécessaire.

Il est indiqué qu'une caméra existe à l'angle des rues Balard et Saint Charles, ne permettant aucune visibilité sur le côté du collège.

A la remarque des parents FCPE sur la cohérence entre la préconisation des professionnels d'installer une caméra du côté du gymnase et la proposition de la mairie du 15ème d'en mettre une à l'entrée du collège, Mme METENIER répond que la MPC n'a pas trouvé de nécessité particulière à placer une caméra à l'entrée du collège mais qu'il ne faut pas confondre ses préconisations et la demande de la mairie du 15ème.

#### Sectorisation, pour information

Mme METENIER expose le projet de nouvelle sectorisation des collèges, en cours de modification, pour la rentrée 2022, qui ne vise que les établissements du 15<sup>ème</sup> arrondissement et non ceux du 7<sup>ème</sup> arrondissement comme elle le pensait dans un premier temps.

L'objectif de la mairie centrale et de la mairie d'arrondissement est de scolariser tous les écoliers du 15<sup>ème</sup> au sein dudit arrondissement, alors qu'à ce jour, certains le sont dans le collège Jules Romains dans le 7<sup>ème</sup> et d'autres en partie dans le 14<sup>ème</sup> (l'école Brancion). Objectif qui en soi semble compréhensible-aux yeux de tous les membres du conseil.

En ce qui concerne la situation de Citroën, la sectorisation va être engagée, comme suit : est actuellement à l'étude l'ouverture d'une classe de 6ème à Citroën et à Camille Sée. De nouvelles informations seront communiquées à l'occasion d'une réunion avec le rectorat, la DASCO et les chefs d'établissement le 9 novembre 2021. Mme METENIER tiendra au courant le conseil après la réunion.

Mme METENIER fait part de son opposition à l'ouverture d'une septième classe de 6ème en raison de l'étroitesse des parties communes du collège (cantine déjà saturée, petite cour de récréation) et du manque d'informations de la part de la DASCO sur l'évolution de la démographie sur les prochaines années. L'ouverture d'une 7ème classe en 6e est-t-elle conjoncturelle (pour une seule année scolaire ?) ou se répètera-t-elle les années suivantes avec répercutions sur les autres niveaux ? Quoi qu'il en soit, le collège compterait a minima 4 classes de plus sur 4 ans.

D'après les premiers retours qu'elle a reçus, Mme METENIER partage par ailleurs son inquiétude au sujet de la mixité sociale au collège, craignant que la nouvelle sectorisation ne renforce le profil actuel des établissements du sud 15ème, à Citroën, Apollinaire et Modigliani. Si elle invite les associations de parents d'élèves et les enseignants à « jouer leur rôle », Mme METENIER affirme que son statut de fonctionnaire ne lui permet pas d'adopter la même position qu'eux et qu'elle appliquera la décision qui lui sera imposée bien qu'elle ne souhaite pas une ouverture d'une classe de 6ème supplémentaire.

Mme HUET aborde la question de l'utilisation de l'annexe et pose la question des moyens qui seraient alloués si une 7<sup>ème</sup> classe venait à s'ouvrir, précisant que les moyens de la vie scolaire seraient insuffisants pour gérer cet espace supplémentaire et que cela entrainerait une surcharge de travail pour l'infirmière et l'assistante sociale du collège qui, en ce qui concerne Mme Espinouse, est partagée entre plusieurs établissements.

Mme METENIER estime qu'en cas d'ouverture d'une classe supplémentaire, le rectorat affectera sans difficulté des Assistants d'EDucation (AED) en plus et que la question des salles de cours pourrait ne pas être un problème en soi dès lors qu'il serait toujours possible de s'organiser différemment.

Les enseignants affirment la nécessité d'opposer un refus total à toute décision d'ouverture d'une classe supplémentaire.

Les parents d'élèves FCPE rejoignent la position des enseignants, estimant que le collège accumule déjà suffisamment de difficultés et qu'il n'a pas la capacité d'absorber des élèves en plus, alors que les collèges du nord de l'arrondissement ont davantage de places et pourraient participer à l'effort de mixité sociale de l'ensemble de l'arrondissement.

Mme METENIER fait valoir que si le collège adopte une position de refus total, il ne sera pas en capacité de demander des compensations. Selon elle, il serait préférable d'envisager d'ores et déjà l'ouverture d'une 7ème classe et de réfléchir aux conditions sine qua non à réclamer.

Elle rappelle que la décision est politique et relève des deux mairies, centrale et d'arrondissement. Elle estime qu'il serait pertinent que les flux entre le nord et le sud du 15<sup>ème</sup> soient encouragés, afin d'améliorer la mixité sociale dans les établissements.

Elle annonce qu'elle va demander une audience au maire du 15<sup>ème</sup>, avec une délégation du conseil, afin qu'il explique sa décision.

Les parents FCPE auraient souhaité qu'il en soit fait de même avec l'élu en charge de l'éducation à la mairie centrale, puisque la décision est partagée entre les deux mairies.

## Modalité de reconnaissance du quartier en politique de la ville, pour information

Le quartier Balard se paupérisant, il montre des indicateurs qui s'apparentent à ceux d'un quartier classé politique de la ville. Aussi, Mme METENIER avait demandé à un représentant de la mairie du 15ème de venir expliquer au conseil ce qu'est un projet de reconnaissance d'un quartier en politique de la ville, ce qu'en sont les critères et comment les choix sont effectués (absence du représentant en raison du conseil d'arrondissement).

Mme METENIER précise que le quartier Balard Citroën ne serait pas pressenti pour passer en priorité en Quartier Politique de la Ville (QPV); ce serait plutôt celui des Périchaux qui pourrait l'être en 2023. Elle rappelle qu'un tel classement entraîne un apport de subventions supplémentaires. L'une des questions à poser à la mairie lors d'un prochain conseil est de savoir si 2 quartiers peuvent passer simultanément en politique de la ville.

#### Questions diverses

### Des représentants de parents élus FCPE

1) Dans le contexte sanitaire actuel, comment se déroule la cantine (nombre d'élèves qui déjeunent en même temps, total des élèves qui déjeunent par jour et par niveau, problème de déjeuner tardif après 13h15) et dans quels délais envisagez-vous de réintégrer les élèves de 3ème avec de potentiels aménagements sachant que ce sont des élèves qui ne déjeunent plus à la cantine depuis leur année de 5ème et que la restauration scolaire joue un rôle fondamental en revêtant des dimensions sociales et éducatives et en contribuant à la réussite des élèves ?

Réponse : les données chiffrées sont les suivantes :

Nombre de demi-pensionnaires inscrits : 293 dont 29 en 3ème, 70 en 4ème, 86 en 5ème et 108 en 6ème.

80 élèves déjeunent en même temps à raison de 2 élèves par table. La durée moyenne du service est de 1h15.

Dans ces conditions, et afin de respecter strictement les règles sanitaires (1 m de distance), la direction du collège estime qu'il n'est pas envisageable de faire revenir les élèves de 3ème à la cantine pour le moment.

Les parents d'élèves alertent la direction sur les conséquences délétères d'une telle décision sur la santé mentale et la sociabilité d'élèves qui sont privés de vie collégienne depuis qu'ils sont en 5ème. Ils rappellent le rôle de socialisation qu'offre la pause méridienne au collège et le fait qu'à l'heure actuelle, les moments d'échanges entre les élèves au sein de la vie du collège se limitent à deux récréations par jour. Cet isolement physique, dans une période du tout numérique, entraine des problèmes psychologiques qui à termes peuvent être graves. Par ailleurs, il est rappelé que les collèges voisins accueillent tous leurs élèves à la cantine.

Plusieurs solutions sont envisagées mais ne sont pas retenues par la direction : l'ouverture d'autres espaces de restauration (problème de surveillance et d'hygiène des salles de classe), l'allongement de la durée de service.

M. BANNWARTH constatant que ce qui intéresse les élèves c'est de passer du temps ensemble à la pause méridienne, il préconise de permettre aux élèves externes de revenir avant 13h20 et ainsi de pouvoir retrouver leurs camarades dans la cour (va-et-vient incessant qui poserait des problèmes de sécurité des élèves à l'intérieur de l'établissement).

Les parents FCPE demandent un assouplissement des formules de cantine (ajouter des formules à 1 et 2 jours), de manière que l'effort soit supporté pas un plus grand nombre de familles, du fait des possibilités offertes par le télétravail largement étendu ces dernières années. La démarche serait expliquée aux parents. Cette solution n'est pas retenue non plus.

Mme METENIER propose d'envoyer un sondage aux parents de 3<sup>ème</sup> pour savoir combien d'élèves seraient intéressés pour déjeuner à la cantine, et à l'appui des résultats, d'évaluer la possibilité de rouvrir la cantine aux 3èmes.

2) Pouvez-vous clarifier la règle d'attribution en conseil de classe des mentions pour les élèves méritants, sachant qu'elle a été appliquée à géométrie variable lors des derniers conseils de classe ? : Est-il communément admis qu'il y a ou non une zone de tolérance autour de la note de référence ?

**Réponse**: l'équipe pédagogique a établi des règles claires sur les mentions: Félicitations pour des notes égales ou supérieures à 16, Compliments pour des notes entre 14 et 16, avec cependant la possibilité de ne pas attribuer de mention au-delà de 2 remarques négatives (mentions négatives, absences non justifiées, heures de colle, alertes de comportement ou de travail ...), Encouragements pour récompenser le travail fourni, en accord avec les professeurs et les appréciations portées sur le bulletin.

Mme Vidal évoque le cas où un élève peut en effet recevoir les félicitations grâce à un comportement positif, alors que sa moyenne est de 15,95. M. Bannwarth confirme que l'assouplissement de ces règles est plus répandu pour le niveau 3ème, dans une logique de valorisation des élèves.

Les parents FCPE ne remettent pas en cause cette souplesse dans l'attribution des mentions mais rappellent que des débats ont eu lieu en conseil de classe entre enseignants qui n'interprétaient pas la règle de la même façon.

Mme METENIER s'engage à ce que l'équipe pédagogique soit attentive à l'avenir à ce qu'il y ait moins de flottement.

3) Lors du dernier conseil d'administration, la FCPE avait posé une question sur la mise en place d'un projet linguistique au collège et demandé que des échanges et des jumelages linguistiques puissent être envisagés dans un esprit de pratique des langues étrangères. La demande a-t-elle été soumise aux enseignants de Langues Vivantes (LV) ?

**Réponse :** la demande a été soumise à l'équipe de LV. S'il n'est pas prévu de projet linguistique dans le projet d'établissement, cela n'exclut pas qu'il y ait des projets de langue dans les classes.

M. BLOT, professeur d'anglais et Mme TENDERO-VECINO, professeure d'espagnol, sont favorables à la conduite de projets dans leur discipline. Mme TENDERO-VECINO évoque les échanges en allemand et en espagnol qui existaient au collège avant la période du Covid. Si les conditions sont actuellement compliquées pour mettre en place des projets et si elle vient juste d'arriver au collège, elle est néanmoins disposée à poursuivre les échanges initiés précédemment.

Le sujet des échanges et des projets est ouvert et doit être rediscuté avec chaque enseignant selon ses disponibilités et sa volonté.

Mme METENIER rappelle que sa position est qu'un voyage doit être ouvert à tous – les raisons financières ne devant pas être un frein – et qu'à l'heure actuelle, au regard de la situation sanitaire, elle n'autorise aucun déplacement en France ou à l'étranger. Elle mentionne par ailleurs le fait que des familles refusent de faire passer des tests antigéniques à leurs enfants pour faire des sorties sur le temps scolaire.

4) Au sujet de la réunion parents / professeurs du 1er trimestre : dans la mesure où il est prévu une réunion dans l'année, serait-il possible de l'organiser à raison d'un niveau par soir afin de permettre aux parents de rencontrer le plus d'enseignants possibles (les enseignants qui sont professeurs principaux n'ont pas pu répondre favorablement à toutes les demandes de rendez-vous et si l'attribution d'horaires est bienvenue, elle n'a pas pu se dérouler dans de bonnes conditions à 2 jours des vacances scolaires) ?

**Réponse :** l'organisation actuelle a été validée au dernier conseil du mois de juillet, avec un engagement sur des prises de rendez-vous. Il s'agit d'une première année d'installation qui est appelée à s'améliorer au fil du temps.

### Des représentants de parents élus UPé15

# 5) Point sur l'affectation des Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) :

**Réponse :** Il n'y a eu qu'une seule affectation sur le Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé (PIAL) Citroën, en faveur du collège Debussy. Ce qui a permis de couvrir tous ses besoins. Manquent encore 7 accompagnants pour Citroën et 11 pour Apollinaire.

Mme METENIER précise que le problème ne vient pas du rectorat mais d'un manque de candidatures pour un emploi peu rémunéré et complexe au quotidien. Le collège a procédé directement au recrutement d'un AESH et va envoyer une annonce de candidature auprès des parents afin de faire circuler l'information le plus largement possible.

# 6) Est-il possible de réviser à la hausse les heures d'apprentissage de l'anglais ?

**Réponse :** toute augmentation du nombre d'heures face élève dans une discipline implique une diminution dans une autre matière. Par ailleurs, dans une logique de baisse de la DHG de la part du rectorat, la charge reposerait sur des TZR (titulaires remplaçants) ou des contractuels.

### 7) Qu'est-il prévu pour fêter les 30 ans du collège?

**Réponse :** M. Bocca, professeur de musique, va proposer un projet choral. Un travail aux Archives de Paris sera engagé avec une classe qui fera des recherches sur l'histoire du site de Citroën. Pour le reste, rien n'a encore été pensé. Mme METENIER invite les associations de parents à lui faire part d'idées à taille humaine et réalisables dans le contexte sanitaire. Les deux associations de parents vont se concerter et revenir vers le collège avec des propositions d'activités.

Mme METENIER énonce les priorités du collège en 2022 :

- la mise en œuvre de la méthode ROLL (Réseau des Observatoires Locaux de la Lecture) pour les 6èmes en vue d'accéder à une lecture fluide de la langue française en fin d'année scolaire,
- la pérennité des projets existants (l'option théâtre, la formation PSC1, une surconsommation dans toutes les disciplines).
- tout autre projet à venir devra obligatoirement concerner tout un niveau de classe et non une classe en particulier.

### Déclaration générale de la FCPE-Citroën

En cette année de renouvellement important de l'équipe, nous, les parents élus FCPE, souhaitons assurer les équipes du collège de notre implication et de notre volonté d'œuvrer pour le bon fonctionnement du collège, avec pour ligne de mire la réussite de chaque élève et leur construction en tant que citoyens. En tant que membres de la communauté éducative, nous serons attentifs et vigilants à ce que vos décisions soient appliquées dès lors qu'elles visent cet objectif. Notre souhait est de pouvoir travailler tout au long de l'année de manière constructive et transparente avec les équipes du collège; notre rôle étant de porter la voix des parents, leurs demandes, interrogations, propositions.

C'est en ce sens que nous nous sommes opposés l'an dernier à la réforme d'Affelnet, qui a conduit à l'appauvrissement du choix des lycées pour nos élèves et avons alerté sur l'effet de seuil à 0,4 points du bonus IPS 1200 ;

C'est également dans ce sens, que nous avons écrit il y a 2 semaines à Patrick Bloche, maire adjoint en charge de l'éducation, dans le cadre de la modification en cours de la sectorisation des collèges du 15ème, pour lui faire part de notre opposition à l'ouverture d'une 7ème classe au collège et à l'utilisation à cet effet de l'annexe, ainsi que de notre demande en faveur d'un renouvellement du bassin de recrutement du collège pour une plus grande mixité sociale.

Car, en effet, les conditions d'étude et de travail au sein du collège ne pourront que pâtir de l'ouverture d'une nouvelle classe et par conséquent de l'annexe. L'attractivité du collège en sera également touchée et à cette seule pensée, les parents engagés que nous sommes, dans la vie de notre quartier et dans le collège de notre quartier, en sont profondément attristés.

Nous portons, nous semble-t-il, un combat commun : que le collège Citroën soit attractif pour TOUTES les familles du secteur, et que les conditions d'études – pour les élèves, et de travail – pour les enseignants et l'équipe éducative, soient optimales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

La Principale

Mme Aurore METENIER

La secrétaire de séance

Mme Karine FONTRIER

